

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PACK VISITES GUIDÉES

Félicitations ! Vous êtes titulaire d'un Pack Visites Guidées. Ce forfait vous permet de découvrir à tarif préférentiel les villes (selon votre choix réalisé au moment de l'achat) de Paimpol, Guingamp, Pontrieux et Belle Isle en Terre.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des modalités ci-dessous. N'oubliez pas de vous munir de vos bons d'échanges et de votre pass sanitaire en début de chaque visite.

Bonnes visites !

Le Pack Visites Guidées ne peut être ni repris, ni échangé, ni remboursé.

Le Pack et les présentes modalités d'organisation sont valables jusqu'au 30 septembre 2022.

L'objectif du Pack Visites Guidées étant de faire découvrir les centres historiques des villes de Paimpol, Pontrieux, Belle Isle en terre, Guingamp, les visites choisies doivent toutes être différentes.

Les visites des villes concernées par le Pack doivent être choisies au moment de l'achat.

Le Pack acheté est personnel et ne peut être cédé à un tiers sur une même visite guidée.

La réservation des visites est obligatoire, au plus tard 24h avant la visite guidée (dans la limite des places disponibles pour la visite choisie et dans la limite de la date de validité figurant sur le bon d'échange).

L'achat d'un Pack n'ouvre pas de priorité sur la réservation des visites : la réservation sera confirmée en fonction des places disponibles.

Le jour de la visite, le « bon d'échange » doit être échangé contre le ticket de visite à l'Office de Tourisme. Prévoir de se présenter minimum 15 minutes avant l'heure de rendez-vous fixée.

Si le client ne se présente pas à la visite guidée, celle-ci ne pourra être ni remboursée ni reportée à une date ultérieure.

Les enfants sont sous la responsabilité des parents pendant la visite guidée.

Les normes de sécurité et sanitaire en vigueur le jour de la visite doivent être respectées (respect des gestes barrières, présentation du pass sanitaire obligatoire).

En cas d'annulation ou de report de la visite guidée pour cas de force majeure ou aléas météorologiques justifiant l'annulation par l'organisateur, le présent bon d'échange sera valable sur une date ultérieure précisée par l'Office de Tourisme. L'Office de Tourisme s'engage à prévenir son client au plus tard 3h à l'avance.

Mis à jour le 26/08/2021.

Guingamp-Baie de Paimpol, la Bretagne par nature !